



inspection académique
Hautes-Pyrénées

académie
Toulouse

DIPER

Tarbes, le 11 septembre 2007

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
Des Hautes Pyrénées

A

Mesdames et messieurs les titulaires
remplaçants des Hautes Pyrénées

Objet : états de frais de remplacement

Afin de simplifier la saisie des indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR), un logiciel de gestion des remplacements a été mis à disposition des secrétaires de l'IEN de votre circonscription en liaison avec les gestionnaires financiers.

A compter du 1^{er} septembre 2007, vous n'aurez plus à remplir d'état de frais, ceux-ci étant automatiquement générés et envoyés au gestionnaire chargé de la paye.

L'état vous sera adressé avec la fiche de paye correspondante. Il vous appartiendra de le contrôler immédiatement et de signaler dans les plus brefs délais toute anomalie à la secrétaire d'IEN.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dossier suivi par
Florence SCHIERES
Téléphone
05 62 51 86 11
Fax
05 62 93 23 04
Mél.

Ce.ia65diper@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnoac
BP 1630
65016 Tarbes cedex

P/ L'Inspecteur d'Académie
Le chef de la division des personnels

Florence SCHIERES